

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

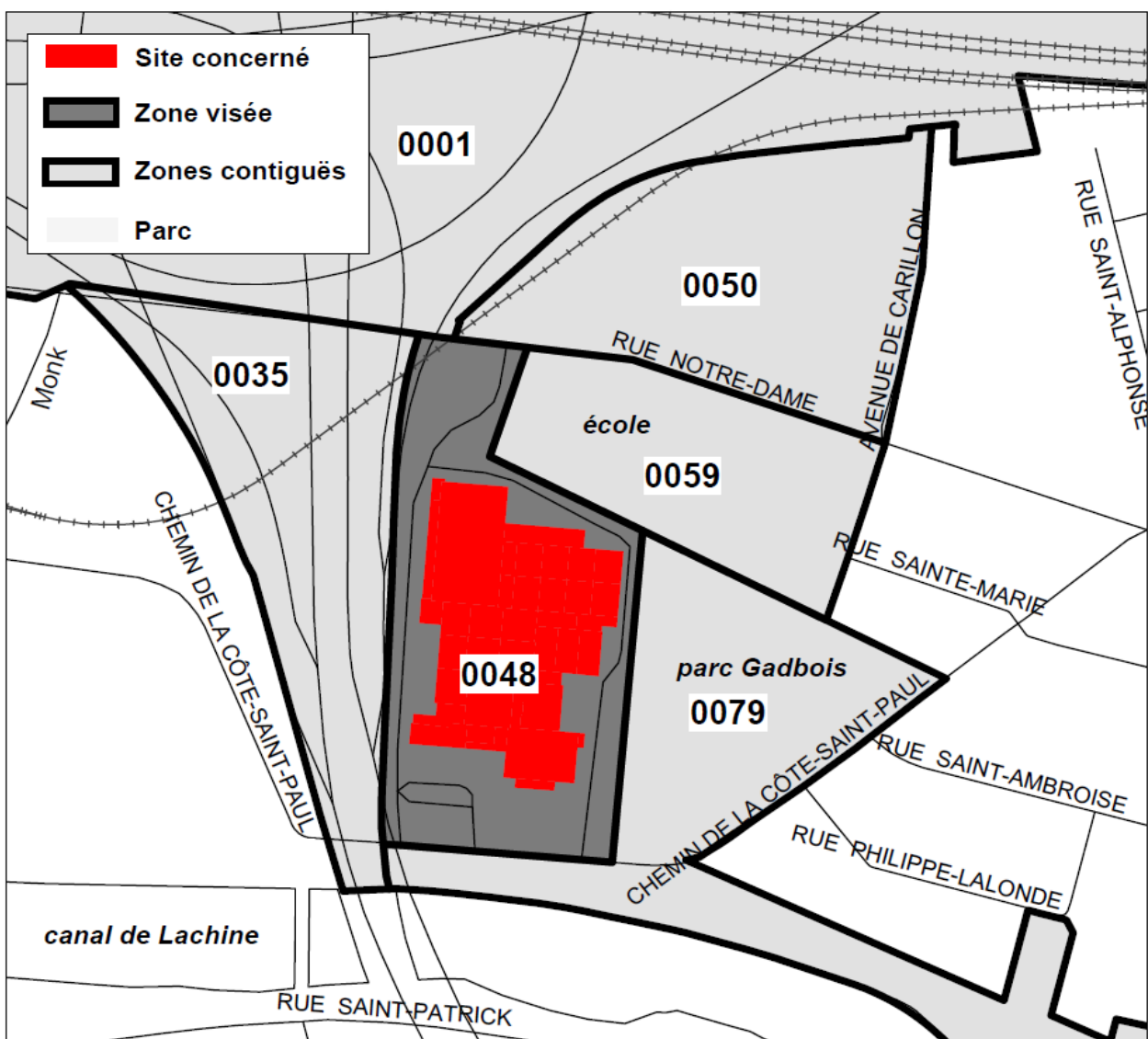
Projet de résolution CA25 220137 adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003)

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de résolution CA25 220137 visant à autoriser des dérogations à la hauteur maximale prescrite et aux normes relatives aux toitures végétalisées pour le centre Gadbois, situé au 5485, chemin de la Côte-Saint-Paul (lot 6 484 094 du cadastre du Québec) (dossier 1258678007) :

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire du 5 mai 2025, le projet de résolution indiqué ci-dessus et tiendra une assemblée publique de consultation le **22 mai 2025, à compter de 18 h**, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2^e étage, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1).

Ce projet de résolution vise à autoriser des dérogations à la hauteur maximale prescrite et aux normes relatives aux toitures végétalisées pour le centre Gadbois, situé au 5485, chemin de la Côte-Saint-Paul, selon les autorisations et exigences énoncées, et ce, malgré les articles 9 (la hauteur d'un bâtiment doit être égale ou inférieure à la hauteur maximale prescrite) et 98.1 (toiture végétalisée) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

Le territoire concerné par ce projet particulier comprend la zone visée 0048 ainsi que les zones contiguës 0001, 0035, 0050, 0059 et 0079 situées sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, tel qu'illustré ci-dessous :



Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par ce dernier, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de résolution ne contient pas de disposition propre à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de résolution de même que le plan des zones concernées sont disponibles pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Le sommaire décisionnel est accessible sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse montreal.ca/articles/consultations-publiques.

FAIT à Montréal, le 13 mai 2025.

Le secrétaire d'arrondissement,
Daphné Claude